

DEMANDE DE CONTROLE ASSAINISSEMENT DANS LE CAS D'UNE VENTE IMMOBILIERE

Demande à compléter par le propriétaire ou son représentant

Nom du demandeur :

Raison sociale (si société) :

N° SIRET :

Adresse :

Code postal : Commune :

Téléphone : Mail :

Dans le cadre de la vente de mon habitation, je sollicite la réalisation :

- d'un contrôle assainissement non collectif (assainissement individuel)**
- d'un contrôle assainissement collectif (vérification d'un raccordement au réseau)**

Adresse de l'habitation :

Code postal : Commune :

Section et Numéro de parcelle :

Nom du notaire chargé de la vente :

Nom de l'agence immobilière le cas échéant :

Nombre de logement et ou locaux à contrôler :

Afin de permettre le bon déroulement de cette opération, les regards de visite et les ouvrages de votre installation devront impérativement être visibles et accessibles. A défaut, le contrôle pourra être reporté ou l'installation déclarée non-conforme.

Le contrôle sera réalisé dans un délai de 15 jours après réception de la présente demande et le rapport remis dans les 15 jours après réalisation du contrôle.

Après intervention du service et transmission du rapport, ce contrôle sera facturé au propriétaire vendeur :

- **200 € TTC par installation d'assainissement individuel contrôlée**
- **Ou 200 € HT par contrôle de branchement au réseau d'assainissement collectif**

à, le.....

Signature du propriétaire

PJ : règlement du service public d'assainissement non collectif ou collectif